

Module 2 – La traite des personnes au Canada



FICHE DE L'ÉLÈVE

A. Les types de traite des personnes

A.1. La traite des personnes

Visionne la vidéo « Qu'est-ce que la traite des personnes », puis réponds aux questions suivantes :



Qu'est-ce que la traite des personnes (5 min 56)

Visionne la vidéo « Qu'est-ce que la traite des personnes ? » :
<https://www.youtube.com/watch?v=pMfJ7AHbzWw>

Source : ONU Migration

Quels sont les types de traite des personnes présentés dans la vidéo ?

Réponse :

Comment les personnes trafiquantes ont-elles piégé leur victime ?

Réponse :

Selon vous, est-ce qu'il existe d'autres types de traites des personnes que ceux présentés dans la vidéo ? Si oui, lesquels ?

Réponse :

A.2. La traite des personnes à des fins de travail forcé

La traite des personnes à des fins de travail forcé, c'est lorsqu'une personne recrute, déplace ou détient une personne pour la forcer à travailler.

N'importe qui peut être victime de traite à des fins de travail forcé. Cependant, il arrive souvent que les victimes soient des travailleuses migrantes et travailleurs migrants ou de nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants. Cela s'explique par la barrière de la langue et les conditions de vie fragiles des personnes immigrantes. Par exemple, elles peuvent avoir un accès limité aux avantages sociaux, un accès limité à de l'information sur leurs droits ou avoir un permis de travail restrictif, ce qui les rend une proie plus facile pour les trafiquantes et les trafiquants.



Familiarise-toi avec les indices de traite des personnes à des fins de travail forcé en lisant cette infographie :



Infographie – Repérer les signes de la traite des personnes à des fins de travail forcé

Le Gouvernement du Canada a créé une infographie qui permet de repérer les indices du travail forcé : <https://www.canada.ca/fr/securite-publique-canada/campagnes/traite-des-personnes/labht-infg-2022.html>.

Piste de réflexion : Partage un détail ou une observation de cette infographie qui t'a surpris(e) ou t'a étonné(e).

Lis l'article ou visionne la vidéo sur l'affaire du Havana Resort :



Des Mexicains payés 4 \$ de l'heure dans un camping de l'Estrie

Lis l'article ou visionne la vidéo : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1942540/havana-resort-mexique-exploitation-etranger>

Source : Radio-Canada

Décris au moins 3 indices de traite des personnes à des fins de travail forcé dans l'histoire du Havana Resort.

Réponse :

A.3. La traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle

La traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle est la forme de traite la plus commune au Canada. On l'appelle aussi le trafic sexuel.

Le trafic sexuel se produit lorsqu'une personne force une autre personne à commettre des actes sexuels en échange de quelque chose de valeur, comme de l'argent, un logement ou de la drogue.

La trafiquante ou le trafiquant n'utilise pas toujours la violence pour forcer sa victime à se faire exploiter. Au contraire, les trafiquantes et les trafiquants ont souvent recours à plusieurs techniques comme :

- **Le leurre** : La personne trafiquante, généralement une ou un adulte rencontré sur Internet, communique avec une personne de moins de 16 ans en lui donnant de l'attention, des compliments et des cadeaux, dans le but de l'exploiter.
- **La prédation** : La trafiquante ou le trafiquant agit comme la petite amie ou le petit ami de la victime. Il lui donne de l'affection ou des cadeaux en la valorisant. En parallèle, il l'incite à adopter des comportements à risque comme manquer de l'école, utiliser de la drogue ou prendre des photos sexuellement explicites.
- **L'isolement** : La trafiquante ou le trafiquant éloigne la victime de sa famille et ses amis dans le but de mieux la contrôler.
- **La manipulation** : La trafiquante ou le trafiquant demande à la victime de commettre des actes sexuels pour lui rembourser des cadeaux qu'elle ou il lui a offerts en lui disant que cela leur permettra de construire un avenir commun.
- **Les menaces** : La trafiquante ou le trafiquant peut menacer la victime de partager des photos sexuellement explicites d'elle si elle ne se soumet pas à ses demandes. Elle ou il peut aussi menacer de lui faire du mal à elle ou sa famille.

**Comment se fait le recrutement par les proxénètes? (3 min 07)**

Visionne la vidéo « Comment se fait le recrutement par les proxénètes? » : <https://www.youtube.com/watch?v=z1z4o-8Ivwk>

**Définition – « proxénète »**

Personne qui tire un profit de la prostitution d'une autre personne.

Lis les mises en situation suivantes et indique quelles tactiques la trafiquante ou le trafiquant utilise pour exploiter sa victime.

1. Paul et Léa sortent ensemble depuis 2 mois. La semaine dernière, Paul a demandé à Léa de filmer une vidéo intime avec lui et elle a accepté. Maintenant, Paul force Léa à travailler dans le salon de massage de son ami, sinon, il partagera la vidéo à sa famille et ses amis.

Réponse :

2. Ahmed a 15 ans et se chicane beaucoup avec ses parents. Il a rencontré Alexandre, un homme de 20 ans, sur l'application Tiktok il y a quelques semaines. Depuis ce temps, Alexandre est comme un frère pour lui : il le supporte et le conseille par rapport à ses problèmes familiaux. Hier, après une grosse chicane entre Ahmed et ses parents, Alexandre a recommandé à Ahmed de fuguer parce que ses parents « ne le comprendront jamais ». Il lui a également proposé d'habiter avec lui à quelques heures de chez ses parents.

Réponse :

**Infographie – Repérez les indices du trafic sexuel**

Le Gouvernement du Canada a créé une infographie qui permet de repérer les indices du trafic sexuel :

<https://www.canada.ca/fr/securite-publique-canada/campagnes/traite-des-personnes/sexht-infg-2022.html>

Piste de réflexion : Partage un détail ou une observation de cette infographie qui t'a surpris(e) ou t'a étonné(e).

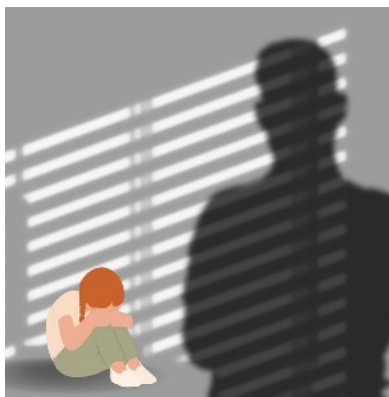


B. Chiffres sur la traite des personnes au Canada

B.1. Vrai ou faux?

Réponds aux affirmations suivantes par vrai ou faux.

- 1) 96% des victimes de la traite des personnes au Canada sont des filles ou des femmes.
- 2) La traite des personnes est toujours accompagnée de violence physique.
- 3) 70% des victimes de traite sont des femmes de moins de 24 ans.
- 4) Au Canada, la forme de traite la plus fréquente est le travail forcé.
- 5) La plupart des affaires de traite des personnes ont lieu dans de grandes villes.
- 6) Au Canada, l'âge moyen des personnes recrutées à des fins d'exploitation sexuelle est de 16 ans.
- 7) La traite des personnes est un crime au Canada.
- 8) Tous les trafiquants et les proxénètes sont des hommes.



**Besoin d'aide ?**

Lorsqu'une discussion t'affecte, tu peux appeler : **Jeunesse, J'écoute** en tout temps, peu importe le jour et l'heure. Jeunesse, J'écoute offre un service de soutien gratuit, sans jugement et confidentiel, peu importe ton problème. Pour plus d'information :

- Envoie le mot PARLER au 686868.
- Appelle le 1-800-668-6868.

Si tu crois être victime de traite des personnes ou tu crois qu'une personne que tu connais pourrait en être victime, tu peux appeler ou envoyer un courriel à la **Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes** :

- Appelle le 1 833 900-1010
 - Envoie un courriel à l'adresse hotline@ccteht.ca
-

C. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez : **www.CliquezJustice.ca**
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : www.cliquezjustice.ca/glossaire

Ligne canadienne d'urgence contre la traite des personnes, « Obtenir de l'aide ».

En ligne : <https://www.canadianhumantraffickinghotline.ca/fr/get-help/>.

Gouvernement de l'Ontario, « Le trafic sexuel ». En ligne :

<https://www.ontario.ca/fr/page/le-traffic-sexuel#section-3>.

Gouvernement de l'Ontario, « La traite des personnes ». En ligne :

<https://www.ontario.ca/fr/page/traite-des-personnes>.

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2023 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

